

Règlement Rotary-Trail de St Paul en Cornillon - Le 12mai 2019

Article 1 : ORGANISATION

Le Rotary-Trail de St Paul en Cornillon est organisé par le Rotary-club de Firminy-Gorges de la Loire (association régie par la loi 1901).

La participation au Rotary-Trail de St Paul en Cornillon implique la connaissance et l'acceptation expresse du règlement.

Article 2 : PARCOURS

- 3 parcours de course chronométrés sont proposés avec un départ et une arrivée à St Paul en Cornillon et un passage par les communes d'Aurec/ Loire, St Férreol d'Auroure, Fraisses et Unieux

Ils empruntent à plus de 60 % des monotraces, sentiers ou pistes forestières.

- 20 km avec 900 m de dénivelé positif
- 11 km avec 500 m de dénivelé positif
- 6 km avec 200 m de dénivelé positif

- 1 parcours de randonnée de 6 km avec départ libre entre 8h et 11h

Il est expressément demandé aux participants de ne jeter aucun emballage ou papier sur le trajet.

Article 3 : CATEGORIES

- Le parcours des 20 km est ouvert aux coureurs de 2001 et avant : Juniors, Espoirs, Seniors, Masters.
- Le parcours des 11 km est ouvert aux coureurs de 2003 et avant : Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors, Masters.
- Le parcours des 6 km est ouvert aux coureurs de 2003 et avant ; Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors, Masters.
- Le parcours des 6 km (marche libre) est ouvert à tous

Article 4 : LES DOSSARDS

La remise des dossards s'effectuera à la salle de la Fraternelle à St Paul en Cornillon le samedi après-midi 11 mai de 16h à 19h et le dimanche matin de 8h à 9h. Des pointages étant effectués en plusieurs points du parcours, les dossards doivent être entièrement visibles.

Article 5 : HORAIRE DE DEPART

- 20 km à 8h45
- 11 km à 9h30
- 6 km à 10h15
- 6 km à partir de 8h jusqu'à 11h

Article 6 : INSCRIPITONS

Les inscriptions à l'avance seront faites uniquement sur le site de LOGICOURSE ou du ROTARYTRAIL-SAINTPAUL.FR jusqu'au samedi 11 à midi. Les inscriptions sur place avant le départ seront possibles dimanche 12 jusqu'à 9h.

Conformément à la réglementation des courses Hors Stade de la FFA, pour que toute inscription soit valide, chaque participant doit être titulaire :

Loi du 23 Mars 1999, art 6 : toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé entreprise, Athlé Running ou d'un Pass'Running, délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.
- Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- Ou d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire
- Ou d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. Ce document sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif.

Droit d'engagement :

- Trail 20 km : 17 €
- Trail 11 km : 11 €
- Trail 6 km : 7 €
- Randonnée 6 km : 6 €

Majoration de 2 € pour le 20 km , 11 kms et 6 km à partir du 7 mai

Majoration supplémentaire de 2 € pour les 6 , 11 et 20 km le samedi après-midi et le jour de la course.

Frais bancaires à la charge des coureurs .

Les droits d'engagement comprennent :

- Dossard
- Récompenses pour les 3 premiers scratch et les 1ers de chaque catégorie
- Lots pour tous les inscrits
- Ravitaillements et collation à l'arrivée.

Article 7 : SECURITE

La sécurité est assurée par des secouristes, un médecin, assisté par une ambulance et des bénévoles . Les organisateurs, pour des raisons de sécurité, se réservent le droit de modifier le règlement, les parcours et les horaires.

Pour le 20 km le port d'une réserve d'eau (porte bidon ou Camelbak) ainsi que des barres de

céréales ou autres est fortement recommandé. En cas d'abandon, pour éviter le déclenchement de secours et des recherches inutiles, **il est impératif de le signaler** à un poste de ravitaillement ou à un contrôleur et de restituer son dossard à l'organisation.

Article 8 RAVITAILLEMENT

- Parcours 20 km : ravitaillements au km 8 et 14 et à l'Arrivée.
- Parcours 11 km : ravitaillement au km 4 et à l'Arrivée.
- Parcours 6 km : ravitaillement au km 3 et à l'arrivée
- Parcours libre 6 km : ravitaillement au km 3 et à l'Arrivée.

Article 9 : CLASSEMENT / RECOMPENSES

La remise des prix s'effectuera à 11h30 à la salle de la Fraternelle à St Paul en Cornillon
Un classement par catégorie sera établi.

Récompenses pour les 3 premiers scratch et les 1ers de chaque catégorie.

Article 10 : ASSURANCE

Responsabilité Civile

Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve auprès de Allianz, cette assurance couvre les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de leurs participants.

Individuelle accident

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

Article 11 : DROIT A L'IMAGE

Les concurrents, de part leur participation au Rotary-Trail de St Paul en Cornillon, autorisent les organisateurs ainsi que les ayants droits tels que les médias, partenaires à exploiter les images sur lesquelles ils pourraient apparaître.